



LA LETTRE

N° 2021-19

A QUOI SERVENT DONC LA PLETORE D'AGENCES DIVERSES AUTOUR DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ?

Il a fallu une double page du journal « LE MONDE » pour matérialiser par schéma, la galaxie autour du Ministère de la Santé afin de gérer la crise sanitaire.

Autour du Président de la République, du Premier Ministre, du Ministre de la santé, du Parlement et de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament qui prennent des décisions qui seront ensuite transmises par la Direction Générale de la santé, des ARS et de Santé Publique France gravitent un certain nombre d'agences.

1° La haute Autorité de Santé créée en 2004

Elle s'est prononcée sur les tests antigéniques, les tests salivaires et a proposé un plan de vaccination.

2° Le Conseil Scientifique COVID 19 créé le 11 mars 2020

Il est chargé d'éclairer la décision publique. Réuni chaque jour, ses avis sont publics et disponibles en ligne. (sans forcément être suivis par l'exécutif)

3° Le Conseil Scientifique sur les vaccins

Chargé d'éclairer le Gouvernement sur les différents vaccins.

4° Académie Nationale de Méde-

cine

Le 16 mars 2020, elle a créé une cellule de veille scientifique COVID 19

5° Le Comité Analyse et Expertise (CAE) créé le 24 mars 2020

A conseillé le Gouvernement jusqu'en juin 2020 sur les traitements, les tests, les traçages contacts. Il n'a pas été activé pour la deuxième vague.

6° Les sociétés savantes

Elles regroupent les praticiens des différentes disciplines et émettent des avis et conseils.

7° Le Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Chargé d'éclairer scientifiquement la stratégie vaccinale.

8° Le Haut Conseil de Santé Publique créé en 2004

Rend des avis sur le maintien des ouvertures des écoles, du port du masque etc ...

9° Le Conseil National d'Ethique

Organisme consultatif qui rappelle les principes à tenir en matière de justice et d'équité par exemple.

10° Le Conseil Citoyen sur la vaccination

30 citoyens tirés au sort sont chargés de représenter la société française dans son ensemble et de conseiller le Gouvernement dans sa stratégie vaccinale. Premier rapport attendu pour le 23 février 2021.

11° L'Ordre National des Médecins

Emet des avis sur la vaccination.

Eh bien figurez-vous que cela ne suffit pas !

Sept cabinets de Conseil privés ont été appelés à la rescousse par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour un budget connu de 11,35 millions €. Soit 28 commandes en 11 mois. Soit 50 000€ de conseil par jour ouvré !

Ce n'est pas tout. D'autres prestations ont été commandées par Santé Publique France pour un montant inconnu à ce jour.

Doit-on voir ici, une érosion des compétences de l'Etat ? Ou un moyen de financer des cabinets privés ? Faut-il faire appel au privé pour « assurer la coordination opérationnelle » ou « connaître les stocks de vaccins ou de masques » ou « apporter une réponse aux questions parlementaires de la Cour des Comptes » ?

Ces missions ont été relevées par la Députée Véronique LOUWAGIE en qualité de rapporteuse spéciale de la mission santé auprès de la Commission des Finances de l'Assemblée.

La santé a vraiment besoin d'une réforme en profondeur pour la débureaucratiser.

Avez-vous penser à votre cotisation pour 2021?

Merci pour l'association.